

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- Vu la demande par email d'arrêté reçue en date du 13 novembre 2017,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux à l'occasion des travaux d'éclairage public à Heillecourt.

**ARRETE :**


- Article 1 : Du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus de 8 heures à 17 heures, l'entreprise CITEOS, est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion des travaux d'éclairage public rue Léon Songeur à Heillecourt.

Les dispositions suivantes seront prises :

- ✓ Déplacement d'un candélabre pour libérer le passage du trottoir aux PMR
  - ✓ Circulation alternée par feux tricolores de chaque côté du terre-plein central
  - ✓ Vitesse limitée à 30 km/h
  - ✓ Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face depuis les passages piétons existants
- Article 2 : L'entreprise prendra en charge la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.
  - Article 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu de réparer la chaussée immédiatement et tous les dommages qu'il aura pu causer et à ses dépendances.

- Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CITEOS,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

 Le Maire,

  
Jean-Pierre LAGORCE  
Premier Adjoint

D. SARTELET